

## **La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun recrute pour orchestre DÉMOS**

### **1 Enseignant Trompette**

5 ou 10 heures minimum (si possibilité pour un enseignant de suivre deux ateliers)

#### **Contexte :**

L'Orchestre des jeunes Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un dispositif d'enseignement collectif de la musique fondé sur la pratique instrumentale en orchestre et destiné à des enfants de 7 à 12 ans vivant sur des territoires connaissant des difficultés sociales, économiques et environnementales. Ce projet s'appuie sur un partenariat éducatif entre des musiciens employés par le dispositif et des travailleurs sociaux mis à disposition par différentes structures à caractère social du territoire (centres sociaux, MJC...). Ce projet a été initié en 2010 en Île-de-France avec le soutien de l'Etat (Ministère de la culture et Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), des collectivités territoriales et des mécènes. Piloté par la Philharmonie de Paris, la quatrième phase du projet débute avec pour objectif la création de 60 orchestres à l'échelle nationale. La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a signé une convention de partenariat pour démarrer le projet Démos à la rentrée scolaire 2020/2021.

#### **Description des missions :**

Les intervenants musiciens contribuent à construire une pédagogie musicale innovante fondée sur la motivation et l'intérêt. Ils travaillent en équipe de deux soit un binôme d'intervenants musiciens soit un binôme composé d'un intervenant musical et d'un danseur ou d'un chef de chœur. Ils dispensent un enseignement musical collectif à un groupe de 15 enfants débutants.

Les ateliers se déroulent au rythme de deux ateliers hebdomadaires hors temps scolaire au sein des structures sociales et écoles partenaires, situées au plus proche des lieux de vie des enfants.

Elles sont ponctuées par des rencontres régulières en grande formation d'une centaine de jeunes, avec direction d'orchestre et direction de chœur.

Les intervenants artistiques collaborent tout au long du projet avec des référents sociaux qui accompagnent dans leur quotidien les jeunes ainsi qu'au cœur des ateliers Démos.

### **Compétences et qualités requises :**

- Diplôme d'enseignement de la musique (DUMI, DE, CA, CAPES, Agrégation) et/ou expérience confirmée.
- Maîtrise d'un instrument de musique utilisé dans l'orchestre symphonique : expérience instrumentale et orchestrale confirmée.
- Expérience pédagogique notoire, enrichie par une réflexion sur la pédagogie collective et par l'ouverture à de nouvelles pratiques.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité à innover et à s'investir dans un projet social.

### **Calendrier d'intervention :**

- Projet d'une durée de 3 ans.
- 1 atelier = 2 cours par semaine, durée du cours 1h30 (à 2h), en fin d'après-midi (début des cours 16h pour un atelier et 17h pour les trois autres).
- 1h30 de cours = 2h30 de rémunération (prise en compte de la préparation).
- Si 1 atelier, 5h00 de rémunération pour 3h00 de cours ou 2 ateliers, 10h00 de rémunération pour 6h de cours.
- Atelier = lundi - vendredi et/ou mardi - jeudi (possibilité de prendre en charge deux ateliers, ce qui nécessite une disponibilité sur les quatre jours de la semaine).
- Encadrement de répétitions d'orchestre (tutti : environ toutes les 6 semaines), concerts (1 fois par an), stages (deux jours deux fois par an), en année scolaire complète.
- Participation à des réunions d'équipe trimestrielles.
- Programme de formations obligatoire tout au long du projet (1 à 2 jours par an).

### **Rémunération :**

- L'enseignant de Trompette est embauché sur la base de vacation à hauteur du volume horaire dévolu à sa participation aux ateliers, tuttis (5 à 8/an de 2h30), stages (2 jours/an de 5h payée 6h avec le temps de préparation), concerts (7h/an), formation (1 à 2 jours/an).
- atelier : 5 ou 10 h par semaine s'il suit 1 ou 2 ateliers par semaine, soit 1h30 payée 2h30 par cours (2 ou 4/par semaine) (temps de préparation inclus).
- Vacation : 30€ brut de l'heure.
- Frais de déplacement : revalorisation du volume horaire si le besoin est avérée.

### **Les candidatures sont à adresser dès que possible à :**

Monsieur le Président  
Communauté d'agglomération du Grand Verdun

11 rue du Président Poincaré  
CS 80719  
55107 VERDUN cedex  
[drh@grandverdun.fr](mailto:drh@grandverdun.fr)